



AVIS AUX ETUDIANTS DE LA 2^{ème} ANNÉE

Il est porté à la connaissance des étudiants de la 2^{ème} année toutes filières confondues, qu'il faut remettre le **rapport de stage ouvrier** au service des stages avant : **Le 25 Octobre 2018 (au-delà de cette date aucun rapport ne sera accepté)** tout en respectant les exigences suivantes :

- **Remise du rapport de stage ouvrier (format Word 2007) via un support numérique (CD) + le journal de stage dument rempli et une attestation originale du stage.**

N.B :

Pourqu'un stage soit validé, il faut que le rapportcontienne les informations obligatoires suivantes :

- **La page de garde du rapport doit contenir :**

- Nom et prénom de l'étudiant
- La filière
- Année universitaire
- Thème du stage (c'est le problème étudié durant la période du stage)
- L'entreprise dans laquelle le stage a été effectué

- **Le rapport de stage doit contenir :**

- Une introduction se rapportant au travail réalisé pendant le stage
- Toutes les tâches effectuées tout au long de la période de stage.

Pour de plus amples informations consultez le guide de stage (à télécharger de la page officielle de l'institut ou le retirer du bureau des stages)

Remarque

- Toutes les corrections suggérées par le rapporteur**doivent être faites dans un délai de 2 semaines à partir de la date de la soutenance pour la validation du stage, après ce délai, aucun rapport ne sera accepté et le stage sera considéré comme non validé.**



09/10/2018